

DEUXIEMES UNIVERSITES AFRICAINES DE LA COMMUNICATION DE OUAGADOUGOU (UACO)

(Ouagadougou, 29 Septembre au 1^{er} Octobre 2005)

COMMUNICATION DE MONSIEUR Guila THIAM

THEME :

«Médias de service public et la convention sur la diversité culturelle»

« Tout d’abord, j’adresse mes remerciements au Ministre de l’Information pour m’avoir invité à cette deuxième rencontre des Universités Africaines de la Communication de Ouagadougou (UACO) et lui adresse mes félicitations pour cette deuxième édition».

I – Introduction et contexte

Dans quelques jours, l’UNESCO va se pencher sur la convention sur la diversité culturelle. Aussi ces Universités africaines sont une formidable occasion de maintenir la mobilisation. Aussi je ne peux me passer d’apporter ma voix pour maintenir la pression pour l’avènement de cette convention.

En effet, ces dernières années, un nombre croissant de gouvernements, d’organismes internationaux et d’organisations non gouvernementales se sont résolument engagés dans la défense de la diversité des expressions culturelles. On peut dire qu’on assiste à une mobilisation quasi mondiale.

Presque tout le monde a fini par comprendre que, comme le stipule l’article 1 de la déclaration universelle sur la diversité culturelle de l’UNESCO : «source d’échanges, d’innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu’est la biodiversité dans l’ordre du vivant».

Tout le monde, sauf ceux qui s’acharnent à vouloir considérer la culture comme une marchandise, au même titre que toutes les autres marchandises. Comme on le voit, la globalisation comporte des dangers réels pour la diversité culturelle. Les grands accords commerciaux tendent à remettre en question le soutien des gouvernements à l’égard des produits et services culturels, à leurs producteurs et à l’expression artistique. Cette dynamique menace, à terme, diverses formes d’expression, en particulier celles dont la diffusion repose sur

les industries culturelles. C'est d'ailleurs cela qui est souvent en question dans le financement des médias de service public.

Cette dynamique, donc, revient à privilégier les œuvres qui profitent des plus importants moyens de production, de distribution et de commercialisation.

Donc c'est le lieu, ici, de réaffirmer de manière forte que les produits culturels ne sont pas des biens et des services comme les autres. Si rien n'est fait pour discipliner les forces du marché, il en résultera inévitablement une vulnérabilité accrue des expressions culturelles et une uniformisation de la culture à l'échelle mondiale.

Le rêve d'une hégémonie culturelle est contraire à la nature de l'humanité. En conséquence, il faut poursuivre et renforcer la mobilisation pour soutenir sans réserve la convention de l'UNESCO sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.

Il faut se convaincre que la diversité culturelle constitue la réponse appropriée à l'aspiration des peuples à se développer dans un environnement où toutes les cultures peuvent s'épanouir. En effet, un véritable dialogue des cultures contribue à la richesse de l'humanité.

On peut déjà affirmer que les médias, qui ont en charge le service public, donc de l'intérêt général et de la communication sur les droits humains, ou précisément les droits du citoyen, ont un rôle primordial.

En effet, le lien entre diversité culturelle et droits humains est évident si l'on considère le droit de tout individu à participer à la vie culturelle de sa communauté et de voir son identité préservée.

Tout comme ce combat sauvegarde les intérêts économiques des créateurs car, il ne faut pas s'y tromper, la protection de la diversité culturelle englobe celle des droits d'auteurs.

Il apparaît alors que cette protection a besoin :

- d'un instrument juridique universel,
- d'un soutien politique,
- d'un soutien économique.

Divers enjeux, dont ceux politiques ont formé des pôles de confrontation : Europe/USA - Europe/Japon - Canada/USA - Québec/Canada - Nord/Sud - Mais aussi plusieurs niveaux et approche de la diversité ; en somme une perception diversifiée de la diversité avec les différents échelons que sont : Niveau national ; sous ensemble d'un grand ensemble ; voisinage ; émigration ; minorités.

On peut illustrer par les rappels suivants, entre autres.

Par ex : cas européen : UE cherche à protéger son économie des productions audiovisuelles face au Japon et aux Etats Unis au sein de l'OMC. Mais aussi la protection des cultures nationales et régionales au sein de l'Europe, tout en recherchant une harmonisation de position avec l'UNESCO.

Cas Africain où les enjeux sont :

- souci de faire reconnaître et d'assurer l'expression des cultures (vers le Nord, entre voisins, dans le pays), où il faut prendre en charge le problème des droits, et où il faut défendre la culture et langues locales face aux grands ensembles (économiques, linguistiques, culturels) ;
- sans oublier la nécessité de garantir un accès aux moyens de diffusion des biens et services culturels ;
- un autre enjeu étant la sauvegarde et la diffusion du patrimoine.

Cas des Etats Unis :

Pour les Etats Unis, un enjeu important est que le secteur audiovisuel (Cinéma et Télévision) est un secteur important d'exportation (devant l'aéronautique semble-t-il) et 60 % du chiffre d'affaires des industries audiovisuelles des USA est réalisé en Europe et en Afrique.

Pour finir cette introduction, l'on peut indiquer que divers outils peuvent servir pour ce combat pour la diversité des expressions culturelles :

- supports (livres, musique, espaces culturels, ...) ;
- manifestations, festivals ;
- image et son, production, archives ;
- langues ;
- protection des droits d'auteurs ;
- protection du patrimoine ;
- cadre juridique ;
- soutien à la production ;
- moyens de diffusion culturelle ;
- droits humains.

Donc des outils qui interpellent les médias en général et ceux en charge du service public, en particulier, dans leur mission générique de défense de l'intérêt général.

II – Situation actuelle et actions de la Communauté internationale

Il faut reconnaître que beaucoup a été fait par la Communauté internationale, même s'il faut maintenir la mobilisation.

L'on peut rappeler et s'en réjouir l'implication de plusieurs organisations et de leurs prises de position. D'abord le fait que la Francophonie ait affirmé la nécessité de la diversité linguistique dans ce combat pour la diversité culturelle. En effet, c'est ici à Ouagadougou que les chefs d'Etat, lors de leur sommet, ont adopté une déclaration politique assez forte et qui va au-delà de la simple préservation et promotion de la langue française. Il a été clairement dit : «Le plein respect, la promotion de la diversité culturelle et linguistique constituent l'un des piliers du développement durable en ce qu'ils favorisent notamment l'appropriation par les populations de connaissances et de modèles de développement respectueux des cultures». Tout un programme.

Ensuite, la Conférence Générale de l'UNESCO d'octobre 2003 s'était engagée pour une convention mondiale à la diversité culturelle cherchant ainsi à donner une valeur juridiquement contraignante à la déclaration sur la diversité culturelle adoptée en 2001. Le caractère universel de la diversité faisant une nécessité de cette convention.

C'est ainsi donc, le Directeur Général de l'UNESCO soumettra un avant projet de Convention à la prochaine Conférence générale d'octobre 2005 ceci, après avoir mené des consultations avec l'OMC, la CNUCED, l'OMPI. (Notamment sur le texte présenté par les USA).

On peut aussi rappeler parmi les actions de la communauté internationale celles qui impliquent directement l'Afrique.

Déjà la Déclaration des Ministres francophones de la Culture (Cotonou 2001) indiquait qu'il convient d'appuyer le principe d'un cadre réglementaire international à caractère universel. Ceci après avoir précisé que «les biens et services culturels, porteurs de l'identité des peuples doivent faire l'objet d'un traitement spécifique» et qu'il ne faudrait pas une libéralisation de ces services.

Dans la même tonalité, la Déclaration des Ministres ACP de la Culture à Dakar en juin 2003 et la recommandation des Ministres francophones de la Culture : indiquaient de développer la diversité des médias et de l'offre culturelle en même temps que l'accessibilité du plus grand nombre à leurs programmes.

Et on peut finir ce rappel par la deuxième conférence des Ministres de la Culture de la CEDEAO, tenue à Abuja en août 2005, qui vient de renouveler son

soutien à l'initiative de la Convention sur la Diversité culturelle proposée par l'UNESCO.

III – Résumés des enjeux généraux

Avant d'aborder les enjeux pour les médias de service public, résumons les enjeux généraux de la protection de la diversité culturelle.

- besoin d'un instrument juridique universel à adopter à la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005 ;
- besoin d'une prise en charge politique dans toutes les instances (OMC, UNESCO, Francophonie, ACP, CEDEAO, ...) ;
- besoin d'un soutien économique pour qu'au delà de la protection de la diversité culturelle, on appuie la production et la sauvegarde des biens et services culturels ;
- prise en compte des différentes acceptions de la diversité des expressions culturelles (national, ensembles, minorités, ...) ;

Maintenant voyons les enjeux spécifiques pour les médias.

IV – Enjeux pour les Médias

Il faut connaître ce que l'on protège, le faire circuler et le partager avec les autres. D'où la nécessité de sa prise en charge par le citoyen qui a besoin pour ce faire de formation, d'information, d'éducation et d'un cadre démocratique. Dans ce même esprit, il faut l'utilisation de tous les moyens de diffusion de masse (Radio, Télévision, Internet, numérique, Cinéma, livres, presse, œuvres artistiques, ...) ; tous les médias.

Ceci, en tenant compte de l'évolution de l'environnement et des moyens des médias.

Ce à quoi nous assistons de nos jours, c'est à un considérable changement d'échelle.

Grâce aux télécommunications, aux satellites et à l'Internet entre autres, l'audience, on le sait, est plus vaste qu'elle ne l'était autrefois.

La transnationalisation poursuit son petit bonhomme de chemin sans que l'on puisse affirmer, néanmoins, que le « village planétaire » annoncé par Marshall Mc Luhan soit en train de devenir une réalité... Ou alors, un village avec des strates.

De nos jours, les mots à la mode sont : Numérisation, virtuel, cyberspace, Internet, téléphonie mobile, ADSL, TNT. Baladodiffusion, etc.

Et les techniques d'aujourd'hui engendrent déjà celles de demain. C'est vertigineux.

A travers ces médias, l'Afrique doit se donner les moyens d'être présent sur ces nouveaux moyens en investissant toutes les opportunités au niveau des pays, au niveau régional, à travers des partenariats avec le Nord par, entre autres, la production nationale, les co-productions, la remontée au Nord des productions du Sud.

L'Afrique doit saisir la chance qui s'offre à elle à travers ces avancées technologiques pour se positionner dans le monde, mais en vivant cette révolution sans perdre son âme et les valeurs qui font sa spécificité.

On peut légitimement compter sur les nouvelles technologies dans le domaine de l'audiovisuel pour reprendre les morceaux fragmentés de nos cultures et les porter au niveau où elles peuvent être vraiment des cultures nationales, et qu'elles soient aimées par ceux qui en prennent conscience. Péguy l'a dit : «L'important pour toute chose est d'être aimée, désirée, voulue et la culture meurt à partir du moment où les hommes la considèrent comme quelque chose qui fait rire, qui est vaguement honteux, du folklore au mauvais sens du terme».

Il faut préserver le patrimoine culturel africain, si riche et si varié. Il est urgent de recueillir et de conserver tout ce qui peut encore l'être.

Voilà des missions à endosser par les médias de services publics qui doivent être convenablement soutenus pour ce faire.

Dans les villages d'Afrique, il y a des hommes ouverts et réfléchis qui ont acquis et assimilé un savoir varié et profond. Pas seulement par leur observation fraîche de la nature des êtres, mais parce qu'ils en ont reçu communication. Ce qui fait un homme cultivé se trouve donc là, en principe, tout au moins l'esprit de curiosité qui pousse à faire sienne les communications que d'autres ont déjà emmagasinées en une tradition.

Mais il ne faut pas se limiter aux médias audiovisuels.

En effet, peut-on être cultivé sans livres par exemple ?

L'accumulation des connaissances transmises oralement dans une seule société est bien minime lorsqu'on la compare à la masse de savoir que recèle la bibliothèque de l'homme.

Et la tradition orale constitue ?

Les détenteurs en sont souvent des vétérans. Chaque fois que l'un d'eux disparaît, c'est «une fibre d'Ariane» qui se rompt. C'est littéralement un fragment du paysage qui devient souterrain. Pour pouvoir dire avec David DIOP «que les morts ne sont pas morts».

Il nous faut entre autres, sauvegarder la tradition orale pour renforcer notre présence dans la diffusion des expressions culturelles.

La finesse de plus en plus grande des moyens d'enregistrement et la miniaturisation croissante des appareils permettent à présent de disposer de nouvelles méthodes pour enregistrer le réel.

Depuis fort longtemps, déjà le cinéma, avec les moyens lourds qui étaient les siens, a réussi à sauvegarder des fragments entiers de la culture africaine. Il convient de reprendre tout cela, car les techniques le permettent, et d'améliorer ce qui peut l'être.

La collecte, la conservation et la publication ou la diffusion des traditions orales sont des tâches absolument prioritaires. En effet, à côté des deux autres sources de l'histoire africaine (les documents écrits et l'archéologie), la tradition orale apparaît comme le conservatoire et le vecteur du capital de création socio-culturelle, accumulé par les peuples d'Afrique : un vrai musée vivant.

Mais la tradition orale ne constitue pas à elle seule le patrimoine culturel africain.

Je pense à l'art africain qui a acquis depuis fort longtemps ses lettres de noblesse.

Je pense aux danses, chants et chansons à caractère social et historique qui sont littéralement les échos lointains d'un monde très ancien, échos transmis avec la gouaille, la malice parfois acide, la sagesse sereine ou résignée de l'humour populaire. On y retrouve les indications les plus triviales et les peintures les plus truculentes de la vie quotidienne, les aliments, les vêtements, les outils, mais aussi les élans les plus nobles et les pensées les plus hautes de la collectivité.

Je pense aux récits, contes, légendes, proverbes, devinettes, devises, dictons... qui sont de véritables sources de la sagesse africaine et démontrent la richesse des formules et tournures d'esprit.

Je pense à l'architecture qui est un excellent moyen de comprendre les valeurs et les nombreux modes de vie des Africains.

Je pense enfin à l'archéologie qui nous dévoile un savoir faire lointain.

L'intérêt général commande une présence forte de ces questions dans la production et les programmes des médias de service public. On peut aussi dire des médias en général.

Le CIRTEF que j'ai l'honneur de représenter à ces Universités Africaines de la Communication de Ouagadougou, a co-produit avec ses organismes membres du Sud des séries comme «Contes et Légendes», «Proverbes», «Instruments de Musique», «Habitats traditionnels». «Cités historiques »... Nous envisageons de réaliser dans un proche avenir une série sur l'archéologie.

Un des problèmes cruciaux que rencontrent les médias du Sud est celui de l'archivage.

Que de précieux documents à jamais perdus, à jamais enfouis dans l'oubli !

Une fois de plus les nouvelles technologies nous permettent d'espérer sauvegarder nos archives. Le CIRTEF a développé un logiciel dénommé AIMÉ (Archivage Intelligent Multimédia Economique), logiciel qui a été testé l'année dernière avec succès par la télévision mauricienne. En cours d'installation au Gabon.

Il ne nous reste plus qu'à élargir le principe à tous nos organismes membres du Sud avec l'appui de l'AIF.

Archiver et archiver dans d'excellentes conditions, c'est primordial. Mais les cultures africaines ne sont pas des momies à entourer du respect des spécialistes. Ce sont des graines à semer vivantes encore, comme les blés des tombeaux égyptiens.

Il faut avoir la capacité de produire des biens culturels et également avoir la capacité de les diffuser, non seulement sur des espaces culturels spécifiques mais dans l'ensemble du monde. C'est ce que fait le CIRTEF à travers les échanges de programmes entre ses membres et aussi à travers son émission « Reflets Sud » qui permet aux œuvres des télévisions du Sud d'être vues sur l'ensemble des réseaux de TV5. et en programmant des films africains sur TV5 Afrique.

Il y a un devoir, non pas de violence, mais d'ouverture aux autres cultures et de partage. Et comme l'a dit si joliment Aimé Césaire, « Le contact est l'oxygène des cultures ».

En effet les cultures ne peuvent pas se développer en vase clos.

Toute l'histoire de la culture démontre très clairement que les cultures se sont développées au contact des autres cultures. Et les créateurs eux-mêmes sont essentiellement des agents de comparaison, comparaison entre le passé, le présent et le futur, comparaison entre ce qui se fait localement et ce qui se fait à l'extérieur.

Ils sont, de ce point de vue, des agents de transformation essentiels et je dirais cruciaux pour l'évolution des sociétés.

C'est le lieu de saluer tous les producteurs et réalisateurs africains de fictions, de séries et de documentaires ancrés dans les réalités africaines et dont le succès démontre bien qu'il n'y a pas une fatalité de l'invasion des écrans du Sud par des productions que rien ne semblait arrêter.

Mais les médias africains n'ont aucunement, inscrit dans leurs «gênes» une quelconque destinée tragique ou fataliste.

Il n'y a pas lieu de craindre la mondialisation.

Gardons-nous surtout de cette tendance actuelle à diaboliser la mondialisation qui, outre qu'elle est inexorable, correspond à une logique de l'histoire dont elle n'est évidemment pas la fin mais une étape majeure. Comme c'est inéluctable, tentons d'en maîtriser l'avènement.

Tout le monde a sa place dans le paysage audio-visuel qui se dessine sous nos yeux. Mais c'est ensemble, dans la liberté, la solidarité et le respect mutuel que les médias francophones réussiront à se positionner dans ce qui semble être une jungle inéluctable et à relever les formidables défis qui les attendent.

L'équilibre entre l'acceptation de la mondialisation et la recherche légitime d'identité est un des plus grands défis culturels de notre époque.

En effet se limiter à protéger une culture n'a pas de sens et en aura de moins en moins dans une société mondialisée. Seule une attitude positive permettra d'éviter la sclérose : La tradition, mais aussi, l'imagination et la créativité devront être activement soutenues et développées.

On vient d'entendre, je pense, les orientations stratégiques pour les médias de service public, en charge de l'intérêt général.

Allons plus loin avec l'esquisse de Plans d'actions.

V – Plan d'actions

Pour ce faire, considérons maintenant des éléments plus concrets pour l'avènement de la convention sur la diversité culturelle, sur l'accompagnement après son adoption et sur le rôle des médias pour faire vivre cette convention dans les courts et moyens termes

V – 1 – Plan d'actions pour la Convention

Il faut communiquer, échanger, discuter et maintenir la pression pour l'avènement de la Convention.

Avec comme actions :

1. La nécessité de son adoption par au moins les 2/3 des membres de l'UNESCO ;

2. Faire jouer aussi un rôle importants à la société civile et aux grands ensembles pour la nécessaire ratification (rapidement par 30 Etats au moins) après l'adoption de la Convention.
3. Qu'après son adoption, il faudra mettre en place des mécanismes de fonctionnement pour, aussi, faire face aux problèmes et résoudre les conflits qui vont naître. La nécessité d'une réflexion, pour des moyens de résolution des conflits différents de ceux que l'on prévoit souvent dans les conventions internationales (les sanctions). Prévoir un rôle important pour les organisations de la société civile dans la phase d'après adoption au même titre que les Etats et les grands ensembles qui les regroupent.
4. Rôle après adoption : la Francophonie, lors du Sommet de Ouagadougou, a fait le lien entre le développement durable et la promotion de l'Industrie culturelle et la protection de la diversité des expressions culturelles.
5. Une approche de solidarité est nécessaire dans l'application de la Convention par le biais des grands ensembles (UNESCO, Francophonie, CEDEAO, ACP, ...)

V – 2 – Plan d'actions pour les Médias dans la protection de la Diversité des expressions culturelles

Les Médias doivent confirmer le rôle de l'un d'entre eux très répandu la Radio dans la dissémination et la préservation (lien avec l'importance de l'archivage) du patrimoine oral dans le Sud. C'est un des meilleurs médias pour corroborer le fait que la diversité culturelle aille de pair avec les langues de diffusion dans un contexte de plurilinguisme.

De manière générale, il ne s'agira pas de propagande ou d'occultation de réalités, mais d'avoir une communication qui veille à associer leur sens à l'exposition des différences.

Il faut ; l'utilisation des moyens modernes de dissémination et des moyens de masse (Radio, TV, Internet, Festivals, Presse, Supports audiovisuels, Livres,...).

J'ai dis moyens modernes de dissémination, alors il me faut insister sur la nécessité de l'ancrage des jeunes en les retrouvant sur le terrain de leurs modes de consommation des technologies. Illustrons par la baladodiffusion qui peut faire consommer la culture aux jeunes à leur rythme.

Projet avec OIF pour regrouper Radios jeunes francophones surtout baladodiffusion. Nouvelles technologies avec la plate-forme de l'UNESCO ou le

CIRTEF a mis des produits du sud. On peut par exemple visionner en ligne et en intégralité sur cette plate-forme les productions avec le Burkina.

Sur un autre plan, les médias doivent veiller dans leur politique de contenu et de diffusion à ce que le regroupement de certains d'entre eux dans des groupes économiques puissants n'occulte pas leur présence dans la protection de la diversité des expressions culturelles. En effet, il faut apporter une réponse au risque de concentration de la consommation culturelle sur quelques œuvres bien servies par les médias et la publicité.

Et, sur le plan politique, acceptez que la multiplicité des expressions culturelles est au cœur de la mission de service public pour les Radios Télévisions.

D'autant que sur plan économique, la spécificité du secteur de la création artistique et de contenus fait que des Etats, des Fonds, des Fondations interviennent dans le soutien à la production et à la diffusion culturelle. Et qu'enfin, sur le plan de l'évolution technique existent de nouveaux moyens efficaces et performants dans la dissémination (...). Parfois, des investissements conséquents à amortir peuvent induire la nécessité d'une approche au moins sous régionale de ces questions ; pour éviter que les pays à grands moyens qui peuvent investir ces secteurs et véhiculer leur production culturelle, face aux autres limités par leurs faibles moyens, ne soient ceux qui définissent les références culturelles de par leur présence sur les moyens les plus efficaces. Bien que, il faut le répéter, ces pays aient aussi le droit à la diffusion de leurs expressions culturelles.

Pour le CIRTEF, un des axes de promotion de la diversité culturelle est d'amener les images du Sud vers le Nord et d'assurer l'échange Sud/Sud. D'où son intervention dans la sauvegarde des archives, la formation et le soutien à la production.

Pour éviter que la production ne soit bloquée par une absence de moyens techniques, le CIRTEF a des centres techniques à Yaoundé, à Cotonou et à Niamey équipés des moyens les plus modernes et à la disposition des membres. Bientôt un quatrième sera monté à Maurice.

Pour finir les considérations générales pour le plan, soulignons le rôle des médias locaux de proximité qui est aussi important, mais qui doit être complémentaire avec les médias donnant une ouverture sur le monde. D'où en résumé de ce qui précède un plan d'actions qui pourrait se bâtir autour de ce qui suit pour le court et le moyen termes :

1. il faut tenir compte des nouveaux moyens de communication et de leur impact sur les modalités de l'expression culturelle (le numérique et l'audiovisuel ou les nouvelles plates-formes de dissémination par exemple). Veiller à corréliser les exigences de la convention d'avec toute négociation sur ces nouveaux moyens ;
2. il faut communiquer sur la Convention dans les directions suivantes :
 - donner le droit à l'expression culturelle du citoyen ;
 - être le moyen de mettre en oeuvre le droit à tout pays de mener sa politique culturelle.
3. communiquer pour la création ou le renforcement de devoirs pour les Etats quant à la mise en œuvre de moyens de sauvegarde de l'expression culturelle et de sa diversité ;
4. le service public de l'audiovisuel doit être un vecteur important de la diversité des expressions culturelles ; il doit donc disposer d'un financement adéquat et des moyens pour ce faire ;
5. dans l'esprit de se faire connaître des autres et de les connaître, il est important de tenir compte des différences, mais aussi de leur associer une explication et un fondement dans toute communication.

Je dirai en conclusion que les médias sont des outils dont le rôle social et culturel doit être redéfini, reformulé en permanence, et aujourd'hui plus qu'hier,

- *en fonction des acquis nouveaux des techniques auxquelles ils ont recours,*
- *en fonction de la mutation de l'environnement social et culturel dans lequel ils s'insèrent.*

Certes, les médias ont changé la nature de la perception que les hommes se font du monde, ainsi que la nature de leur intervention dans la société.

Mais il ne faut jamais perdre de vue que ce sont les hommes qui, en dernier ressort, mettent en équation les paramètres qui définissent le statut culturel et social des médias.

La richesse créatrice d'une culture, comme la cohésion harmonieuse et équitable d'une société sont largement fonction d'eux, les médias. C'est-à-dire, vous l'avez compris : fonction de nos projets

- *sur notre propre avenir et*
- *sur celui de nos semblables*

D'autres peuples, de par le monde, attendent beaucoup des Africains, espèrent avec raison ce renouvellement qu'apporte tout enfant qui naît. Je veux parler de ces peuples qui commencent déjà, mais il y a longtemps qu'ils sont dans l'existence, à éprouver une sorte de doute pour leur propre pensée, pour leur propre société, pour leurs propres cultures.

En aidant quelque peu à réveiller partout sur la terre les exigences humaines de la sensibilité et du cœur, l'Afrique peut arriver un jour à inventer l'homme total que d'autres n'ont pas réussi à faire triompher.

En tout état de cause, quand tout le monde aura pressenti que l'humain est la seule valeur et le point de rencontre de nos diversités, aucun système de pensée, d'idée, ni de croyance n'aura pouvoir de s'imposer inhumainement. Vous l'aurez compris les médias ont un grand rôle à jouer dans tout cela.

Je vous remercie